Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 25 (1876)

Artikel: Question d'utilité publique
Autor: Bodenheimer, C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-549560

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

QUESTION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Discours prononcé par M. C. BODENHEIMER.

Messieurs et chers collègues !

J'ai hésité un instant à me rendre à la réunion de la Société. Je ne pouvais y venir que les mains vides, n'ayant à vous offrir ni une étude littéraire, ni une notice historique, ou tout autre travail se rattachant purement aux choses de l'esprit. Mais bien vite je me suis dit qu'il n'était pas nécessaire que chacun arrivât avec un beau rapport écrit, que les sociétaires qui écoutent avec intérêt et s'instruisent au contact de membres plus actifs ne sont pas moins les bienvenus que ceux qui présentent le fruit de leurs patientes recherches ou les produits de leur imagination littéraire.

Je me suis dit aussi que je trouverais peut-être un moment favorable pour vous entretenir, ne serait-ce qu'en les effleurant, de quelques sujets d'économie nationale.

Messieurs, notre Société qui a inscrit dans sa devise les mots glorieux de *Patrie et de Travail,* et qui est une des sections de la Société d'utilité publique de la Suisse romande, et, par là même, de la grande Société helvétique d'utilité publique, ne doit rester étrangère à aucune des manifestations de l'intelligence et de l'activité humaine dans notre patrie jurassienne.

Monsieur le pasteur Saintes a soutenu, ce matin, que l'on sacrifiait trop à l'utilitarisme et que l'on négligeait ainsi les œuvres de goût, d'imagination et de science littéraire et philosophique. Messieurs, je ne me ferai pas le contradicteur de l'honorable M. Saintes, car je suis de

ceux qui veulent de fortes études littéraires, qui s'en constituent les champions partout où ils en trouvent l'occasion, qui les exigent du médecin, du jurisconsulte, du curé ou du pasteur et de tous ceux qui embrassent une « profession libérale. » Je suis aussi de ceux qui mettent les jouissances de l'esprit et de l'âme au-dessus des conquêtes purement matérielles. Mais je n'oublie pas non plus que nous vivons dans une époque de transition. Les conditions économiques se transforment partout. Notre Jura lui-même, doté d'une voie ferrée et bientôt d'un réseau complet, entre dans une ère nouvelle et sent le besoin de mieux utiliser les ressources existantes et d'en créer de nouvelles.

Il se fait des efforts que nous devrions encourager. Même s'il le fallait nous devrions en prendre l'initiative.

En négligeant les questions utilitaires, nous risquerions de repousser ceux qui s'en occupent. En prenant, au contraire, fait et cause pour les questions d'utilité publique, nous groupons tous les hommes actifs au foyer de notre Société, et nous nous procurons l'occasion de faire au milieu des éléments les plus intelligents une propagande utile pour les œuvres de la science et de la littérature.

Aujourd'hui même, nous constatons que les deux extrémités géographiques du Jura bernois, Porrentruy et Bienne, sont relativement le plus fortement représentées à la réunion. Le centre l'est moins. N'est-ce pas là un indice de la nécessité de songer à tous les intérêts ?

Vous voudrez donc m'excuser, Messieurs, si au lieu de prononcer un toast émaillé de fleurs de rhétorique, je me permets de faire avec vous une petite excursion dans les domaines de l'industrie et de l'agriculture. Je la bornerai aux choses et aux institutions déjà existantes, dont nous ne profitons pas suffisamment dans le Jura, et que nos concitoyens de l'ancien canton savent en général bien mieux que nous mettre à contribution.

Je commence par l'industrie. Les deux éléments nécessaires pour la créer et la maintenir sont les capitaux et le

savoir-faire. Tout à l'heure je parlerai des capitaux. Quant au savoir-faire industriel, c'est par l'instruction qu'il s'acquiert. Cette instruction doit être le partage aussi bien de l'ouvrier que du patron, et, aujourd'hui que les corporations de métier ont disparu et avec elle les apprentissages sévères et minutieux, aujourd'hui qu'on demande à l'ouvrier autre chose encore qu'une grande dextérité manuelle acquise par l'habitude, c'est à l'école, à ses différents degrés, à donner une partie de l'instruction, sinon professionnelle, du moins industrielle.

Bien que retardé à cet égard, notre canton possède cependant des écoles dites d'artisans. Berne, Thoune, Herzogenbuchsee, Berthoud, Langenthal, etc., toutes les grandes localités bernoises en possèdent. Une société de garants, ou une société existante comme notre *Société d'émulation*, ou une autorité municipale prend l'initiative. On nomme une commission qui procure les ressources, pourvoit au local, à l'éclairage et au chauffage, fixe les écolages, engage des professeurs et des maîtres, arrête l'ordre journalier et fait les publications nécessaires. Les cours se donnent le dimanche et dans la soirée des jours ouvrables. Ils embrassent les langues nationales, le calcul, la physique, le dessin et la tenue des livres. L'Etat s'intéresse à l'école en prenant à sa charge à peu près la moitié des salaires des maîtres et en se faisant représenter dans la commission et à l'examen final. Les communes fournissent le local et les accessoires et un subside en argent. La durée des cours est limitée au semestre d'hiver, rarement ils se donnent pendant l'année entière. Pour les élèves, dont l'âge varie de 15 à 20 ans et au delà, les avantages sont considérables. Au lieu de contracter l'habitude du cabaret et de la veillée, ils répètent ce que l'école publique leur avait enseigné, ils apprennent des choses nouvelles et se familiarisent avec les éléments du calcul et de la physique, du dessin et de la tenue des livres, si indispensables à l'ouvrier.

Le Jura n'a qu'une école de ce genre, à St-Imier, et encore a-t-elle dégénéré peu à peu en une école où l'on n'enseigne que le dessin.

Par contre St-Imier a la gloire — je dis, gloire — d'avoir fondé dans le Jura la première école réellement professionnelle. Je veux parler de l'école d'horlogerie où l'on enseigne à fond, de 7 à 8 heures du matin à 7 heures du soir, dans un cours de deux ans, la partie théorique et la partie pratique de l'horlogerie à de jeunes élèves. S'ils savent mettre à profit l'instruction que nous pourrions presque qualifier de supérieure, qu'ils reçoivent dans cet établissement ; si, en sortant de l'école ils persévèrent dans la voie de l'étude, de l'investigation et du labeur patient, au lieu de ne songer pour commencer qu'aux grosses journées facilement gagnées et facilement dépensées, ils seront un jour les meilleurs soutiens de l'industrie horlogère dans notre pays, de cette industrie qu'il faut doter de l'esprit de suite, de génie d'invention, du goût de la bienfacture, et à laquelle il faut donner des fabricants, des contre-maîtres et des chefs d'ateliers capables non-seulement d'imiter, mais encore de créer si on veut la rendre assez forte pour lutter toujours avec succès contre la concurrence étrangère, si on veut la mettre à l'abri des crises périodiques, et en assurer la prospérité durable dans notre pays. Cette école, ce *technicum* jurassien, cette école d'art industriel jurassien, est fréquentée par autant d'élèves que le local actuel peut en contenir. Mais je voudrais voir plus d'aspirants-élèves qu'il ne s'en présente ; je voudrais en compter de toutes les parties du Jura, de tous les petits centres d'industrie horlogère, et si St-Imier est obligé de les repousser faute de place, eh bien, que les communes se groupent, s'associent, imitent Bienne qui a suivi l'exemple de St-Imier en créant la deuxième école d'horlogerie, et qu'elles fondent à leur tour des écoles professionnelles.

Une école de gravure, qui par des relations suivies avec l'école des beaux-arts de Berne trouverait à se procurer

facilement un bon matériel de modèles, ne serait pas déplacée dans le Jura. Nous fabriquons le mouvement et la boîte, en nous contentant d'un modeste bénéfice ; mais nous faisons faire au dehors la partie artistique qui est aussi la mieux rétribuée. Nous ressemblons en cela, *mutatis mutandis,* aux fabricants d'allumettes de Frutigen, qui tirent de la Forêt-Noire les petits bois tout taillés, et qui ne font, dans leurs fabriques, que tremper dans le soufre et le phosphore, dont les vapeurs sont si dangereuses pour les ouvriers, les petits bois qu'ils auraient pu fabriquer eux-mêmes.

Connaît-on suffisamment, dans le Jura, le *Conservatoire des arts et métiers* de Berne et les ressources qu'il offre à ceux qui veulent soit se procurer des modèles et des échantillons, soit exposer les produits de leur industrie ? — Il est permis d'en douter.

Enfin, dans ce moment où la voie ferrée supprime les anciens obstacles, s'est-on déjà groupé pour calculer les ressources naturelles du pays et la meilleure manière de les utiliser ? Et cependant notre population est intelligente, elle a l'esprit ouvert, elle a l'aptitude industrielle. De ce côté, il n'y a point d'empêchement ; en outre, l'eau, cette force motrice qui ne coûte que les frais de premier établissement, ne nous manque pas, les moyens de locomotion sont là. Que faut-il de plus ? — Vouloir et savoir, ou plutôt savoir vouloir.

J'arrive aux questions de crédit.

La forme la plus générale de l'association des capitaux dans un but industriel est la société anonyme ou par actions. Quand il s'agit de créer une industrie nouvelle, on recule devant l'association commerciale ordinaire qui engage non-seulement la mise de fonds des associés, mais la fortune, les biens, le crédit et l'honneur personnel de chacun des associés. Je m'explique. Dans une association civile ou commerciale ordinaire, les associés sont personnellement responsables. Dans la Société anonyme, les associés ou actionnaires ne sont responsables que pour le

montant des actions qu'ils possèdent, chacun pour les siennes, et le reste de leurs biens n'est pas plns engagé que leur honorabilité personnelle. Ce privilége de la Société anonyme, qui en est en même temps l'essence, le caractère distinctif et propre, a été l'un des plus grands promoteurs du progrès industriel. Cinquante personnes exposeront facilement chacune mille francs pour une entreprise dans laquelle une personne ne voudrait pas exposer seule sa fortune de cinquante mille francs. Les grandes entreprises de transports, les grandes fabriques, les grands hôtels se fondent aujourd'hui en majeure partie sur le principe de la Société anonyme. Il en est de même des grandes banques.

Cependant ce ne sont pas des banques fondées sur le système des Sociétés anonymes que je voudrais voir créer dans notre pays pour y grouper les petits capitaux et les épargnes modestes.

Mon idéal est la Banque populaire.

Mais par Banques populaires, je n'entends pas les banques auxquelles on assigne, sans s'occuper de la solidité de leur organisation et du soin de leur donner une base démocratique, le rôle de donner l'argent à bon marché et de favoriser ainsi les travailleurs. Si ce que les journaux ont rapporté est vrai, un conférencier annonçait dernièrement qu'à Neuchâtel on fondait une banque qui prêterait l'argent sans prélever d'intérêts, de commission et de provision, qui donnerait l'argent pour rien ! Utopie. La plus populaire des banques, qui font des affaires, qui escomptent des billets, qui ouvrent des crédits et font des avances, est obligée de se procurer une grande partie des fonds en les empruntant elle-même soit en compte-courant, soit comme dépôt, de payer un intérêt à ses prêteurs et par conséquent d'en prélever un sur ses emprunteurs.

Par Banques populaires, je n'entends pas davantage les banques qui ne se distinguent des autres associations pour la banque qu'en permettant aux actionnaires de libérer

leurs actions par versements mensuels, et encore moins celles dont les statuts permettent aux actionnaires de renoncer à leurs parts d'intérêts et de dividendes en faveur de la caisse. Ceci est une aumône, et l'aumône n'ennoblit pas celui qui la reçoit.

A mes yeux, la Banque populaire repose sur le système suivant. Pour être actionnaire, il faut être reçu personnellement et s'engager à libérer soit immédiatement, soit par des versements successifs, une action d'un montant déterminé. Aucun actionnaire ne peut posséder plus d'une action, et tous sont solidairement responsables, non-seulement pour le montant des actions; mais avec tous leurs biens, ou bien pour cinq, dix ou vingt fois le montant des actions. Ils renoncent au bénéfice de la responsabilité limitée qui est le caractère distinctif de la Société anonyme, et acceptent la responsabilité illimitée qui décuple et centuple le crédit de leur association et assure la solidité de la Banque.

Un exemple fera mieux comprendre.

La banque populaire de Berne compte 500 actionnaires et sociétaires. Chacun d'eux a versé, en totalité ou en partie, une action de 500 fr. Le capital social est donc de 250,000 fr. Mais, comme chacun des sociétaires ou actionnaires est responsable pour cinq fois le montant de son action, le capital social est en réalité de 1,250,000 fr., et les 4/5 de ce capital représentés par la responsabilité mutuelle de 500 personnes honorables, sont beaucoup plus solides et offrent plus de garantie qu'une somme équivalente en espèces. — Chaque sociétaire n'a qu'une action et cette action est inaliénable : du moment où ce système serait abandonné les actions commenceraient à s'accumuler entre les mains de quelques capitalistes, et l'on aurait, non plus une banque populaire, mais une banque ordinaire par actions, un de ces établissements que l'on représente volontiers, à tort ou à raison, à raison quelquefois, à tort souvent, j'aime à l'admettre, comme créant

artificiellement l'antagonisme entre le capital et le travail, antagonisme fâcheux, antagonisme qui n'existe pas d'une façon primordiale puisque le capital a aussi besoin du travail que le travail du capital, antagonisme qui n'existerait pas si l'on cherchait toujours comme le fait la banque populaire à placer entre les mêmes mains et répartir sur les mêmes individus les intérêts et du capital et du travail.

La Banque populaire fait à chacun de ses membres qui le demande, sur simple signature, des avances équivalant au montant ou au double de l'action versée. Sur ceux de ses membres qui lui empruntent, la Banque populaire prélève intérêt, commission et provision ; elle n'est avec eux ni plus ni moins large que vis à vis du reste du public qni fait des opérations avec elle, et n'admet, sous ce rapport, de différence que pour les dépôts en donnant à ses membres 1/2 °/₀ d'intérêt de plus qu'aux autres déposants ; mais là où les sociétaires retrouvent leur bénéfice, c'est dans la répartition du dividende et ces dividendes sont plus grands, relativement au capital-actions, effectif, que dans une banque à responsabilité limitée. Les sociétaires sont les propriétaires et les clients de la banque. Leur intérêt commercial et industriel est celui de la banque, et celui de la banque est le leur.

Le côté moral et philanthropique de la Banque populaire n'est pas moins digne de remarque.

Chaque action est une épargne de 500 fr. Quand tous les membres auront versé les 500 fr., on pourra doubler les actions, et bientôt l'épargne sera de 1,000 fr.

Sous ce rapport, la Banque populaire introduit l'épargne forcée. Elle remplace les anciennes caisses d'épargne, institutions respectables dans l'origine, mais dont plusieurs ont perdu leur caractère primitif d'utilité publique pour descendre au niveau de simples établissements de spéculation, reposant sur un capital de garantie trop minime et n'offrant de garantie réelle que par le mode de placement des dépôts sur hypothèque. Quand des actions

primitives de 100 fr. montent à 500, 600, 800 et même 900 fr., l'utilité publique a cédé la place à la spéculation.

Toutefois, le cultivateur trouve avantage aux caisses d'épargne. Là où elles ne sont pas entre les mains d'un parti exclusif et où elles se bornent aux opérations hypothécaires, elles sont de véritables petits crédits fonciers. Cependant, par leur multiplicité, elles absorbent une grande somme de frais généraux et petit à petit, dans un avenir plus ou moins rapproché, nous les verrons remplacées par des crédits fonciers établis sur des bases plus larges et formant l'intermédiaire entre l'épargne et les capitalistes d'une part et les emprunteurs de fonds sur hypothèque de l'autre, tandis que la petite épargne se réfugiera dans les Banques populaires.

Ceci m'amène par une transition naturelle à dire encore quelques mots de l'agriculture.

Comme l'industriel, l'agriculteur a besoin, non-seulement d'un capital d'exploitation, mais aussi d'instruction.

Le canton possède une excellente école professionnelle d'agriculture à la Rütti. Trop peu de familles jurassiennes lui confient leurs fils, tandis que des Genevois, des Vaudois, des Fribourgeois, des Argoviens, des Bâlois et des étrangers viennent nous demander la faveur d'y placer leurs enfants.

Pour les cours publics d'agriculture, qui fonctionnent admirablement dans l'ancien canton, c'est pis encore. Jusqu'ici un seul a été donné dans le Jura. Et cependant l'organisation est bien simple. La direction de l'intérieur dresse deux listes, l'une des sociétés d'agriculture ou sections de sociétés, ou communes qui désirent entendre des cours sur un sujet agricole, l'autre, des agronomes disposés à présenter des rapports, à être les professeurs. La société qui veut entendre un rapport ou un cours s'abouche avec un des professeurs. On fixe le sujet en commun ainsi que le lieu et l'heure de la réunion. C'est d'habitude le dimanche après midi, au temple, à la maison

d'école ou dans la grande salle de danse du village. Le professeur expose son sujet, l'assemblée, qui est toujours nombreuse, discute les propositions et l'on se sépare au bout de trois ou quatre heures après avoir, au plus grand profit de toute la contrée, approfondi quelques questions d'actualité agricole. L'Etat supporte les frais de déplacement du professeur.

Il y a aussi les écoles de perfectionnement agricole qui se tiennent pendant les veillées d'hiver. Il y a enfin, comme intermédiaire entre celles-ci et la Rütti, les cours d'hiver, d'une durée de six à huit semaines, à raison de 8 heures de leçons par jour, fréquentés par des jeunes gens de 15 à 20 ans. Ceux qui ont été tenus jusqu'ici à Berthoud ont parfaitement réussi.

Aujourd'hui que la main-d'œuvre augmente de jour en jour et que les bons ouvriers de campagne sont rares, il faudrait anssi songer à se procurer en commun, par voie d'association agricole, les ustensiles perfectionnés qui simplifient le travail et les machines qui le font presque toutes seules. Il faudrait aussi étudier les questions de répartition, d'arrondissement et de consolidation des terres, ou de réunion territoriale, afin d'arriver à remplacer les champs et les prés disséminés par de petits domaines bien arrondis, où rien ne se perd, ni paille, ni fumier, ni purin, et où l'on épargne les charrois et les allées et venues inutiles, c'est-à-dire les frais et les pertes de temps inutiles.

Il y aurait bien aussi la question de la coopération agricole. Mais je ne veux pas me donner devant vous, Messieurs, l'air d'aller trop vite et de devancer le siècle, et je me borne pour le moment à vous rappeler qu'en fait de perfectionnement agricole nous avons tellement de progrès à accomplir qu'il n'y a encore qu'un nombre restreint de cultivateurs qui comprennent qu'une bonne pièce de bétail, si facile à obtenir en procédant par la voie d'une sélection judicieuse, ne coûte pas plus à entretenir

qu'une bête hors race, mais que, pour la vente, elle vaut trois fois mieux.

Je termine et je constate que, même en ne s'occupant que des questions d'industrie et d'agriculture, l'utilité publique et l'étude voient s'ouvrir devant elles un vaste champ d'action dans le Jura. Le progrès moral et intellectuel est inséparable du progrès matériel bien entendu. C'est donc à l'esprit d'association, à l'esprit d'utilité publique, à leur développement parmi nous, à l'étude des questions utilitaires, que je porte une santé. Les chemins de fer, les conditions nouvelles qu'ils font à notre pays nous convient à une noble émulation. A l'esprit d'association et d'utilité publique !